



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MAD & MOSELLE

Plan des périmètres sanitaires et agricoles

Bouillonville

Echelle : 1:4 000

Édition du document	Date de référence	Procédure en cours
02/2020	Préscription de la procédure : DCC 28 mai 2019	
05/2020	Projet arrêté du P.U.I. : DCC 06 mars 2020	

Communauté de communes de Mad & Moselle
2 bis rue Henri Poullet
54710 THIAUCOURT-RECHENVELLE



- Limite communale
 - ▭ Parcelle cadastrale
 - Bâti
 - Bâtiments agricoles générant un périmètre
- Périmètre sanitaire agricole :
- 50 mètres (Règlement sanitaire départemental)
 - 100 mètres (CPE)

